



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROJET DE SALLE DE SPECTACLE

La Municipalité remet les pendules à l'heure

Saint-Élie-de-Caxton, le 1^{er} avril 2019 – La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton précise, documents officiels à l'appui, l'état de situation concernant le projet de salle de spectacle de monsieur Fred Pellerin. La Municipalité a procédé avec diligence dans ce dossier qui porte le numéro [2018-014](#) et dont l'objet est « d'ajouter l'usage de la classe résidentielle du groupe : habitation communautaire dans la zone 232-REC (nouvelle vocation à la station touristique Floribell) et d'ajouter l'usage de la classe récréation et loisirs du groupe : récréation intérieur, sous-groupe : 01 théâtre dans la zone 114-CR ».

Voici les faits :

- Dès réception de la demande de monsieur Pellerin, la Municipalité s'est engagée dans un processus de révision du zonage afin de permettre la réalisation de ce projet. Les actes officiels suivants ont été réalisés dans les délais prescrits et selon les règles en vigueur :
 - Un avis de motion est déposé au conseil municipal le 12 novembre 2018 ;
 - Le Conseil municipal procède à l'adoption du premier projet de règlement le 12 novembre 2018 ;
 - Ce projet de règlement est publié le 13 novembre 2018 ;
 - La Municipalité publie un avis de convocation annonçant que le 27 novembre 2018 à 19h, une assemblée publique de consultation aura lieu et que monsieur Pellerin sera sur place pour y présenter son projet à la population ;
 - Le Conseil municipal procède à l'adoption du second projet de règlement le 3 décembre 2018 ;
 - Le Conseil municipal adopte le règlement le 4 février 2019 ;
 - La Municipalité publie, le 5 février 2019, un Avis public aux contribuables de Saint-Élie-de-Caxton statuant que « lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant : Règlement numéro 2018-014 modifiant le règlement zonage 2010-012 » ;
 - La Municipalité fait parvenir à la MRC le règlement adopté le 4 février afin que la MRC, selon les lois en vigueur, confirme que celui-ci est conforme au Schéma d'aménagement.
 - La MRC confirme publiquement à la Municipalité, le 13 février dernier, que le règlement est conforme au Schéma d'aménagement.

Le maire de Saint-Élie-de-Caxton, monsieur Robert Gauthier et tous les membres du conseil municipal déplorent l'abandon de ce projet. « *Nous sommes déçus et désolés. Tous les membres du conseil municipal étaient favorables à ce projet. En tant qu'élu-e-s nous avons fait preuve de diligence et de rigueur dans ce dossier et nous avons les documents officiels pour prouver nos démarches.* »

– 30 –

Pour information :

Martine Painchaud

Directrice des loisirs, de la culture, du tourisme et des communications

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

819-221-2839 poste 2905